

---

---

# La prosopopée au service de la politique pontificale : saint Pierre parle aux Francs

François BOUGARD

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense

---

Au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, les Francs ont joué un rôle décisif dans le processus par lequel la papauté a gagné une assise temporelle solide, selon un scénario que ressassent nos manuels : blanc-seing de la part de Rome au coup d'État du maire du palais contre le roi mérovingien en 751 ; voyage du pape Étienne II en Francie en 754, « promesse de Quierzy » (avril), onction des Pippinides à Saint-Denis et attribution aux mêmes de la dignité byzantine de patrice, en manière d'enrôler officiellement Pépin et ses fils au service de la République des Romains (juillet) ; interventions militaires franques en Italie en 755 et 756 ; « restitution » au siège de Saint-Pierre de cités précédemment occupées par les Lombards. Une bonne partie de nos informations sur ces années-là est transmise par la correspondance diplomatique envoyée par Étienne II (747–757) à Pépin et conservée grâce au *Codex epistolaris Carolinus*, compilation de quatre-vingt-dix-neuf lettres envoyées par les papes aux souverains francs depuis 739 jusqu'à la fin des années 780. Réalisé en 791 à la demande de Charlemagne, le *Codex Carolinus* est transmis par un manuscrit unique copié à Cologne à la fin du IX<sup>e</sup> siècle : Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 449<sup>1</sup>. Or l'examen du recueil montre que le tournant des années 750 fut principalement dû à l'action de saint Pierre « en personne ».

Étienne II voulait écarter la pression lombarde de Rome. En 753, il avait fait appel à « tous les chefs de la nation franque » pour qu'ils se rangent derrière Pépin et le soutiennent dans l'entreprise menée au nom de l'« utilité » de saint Pierre<sup>2</sup>. Sans être nommément cités, les Lombards étaient entre les lignes. Mais il n'y avait pas unanimité au nord des Alpes quant à la remise en cause d'une amitié politique bien ancrée. Le pape dut se déplacer en Francie pour plaider sa cause et s'engager plus avant dans le soutien aux Pippinides par le sacre, pour que, fort de cette contrepartie et lié par elle, Pépin daigne mettre au pas le roi Aistulf. Le tout sans précipitation, puisque trois ambassades furent envoyées au Lombard avant la mobilisation des troupes franques, au printemps 755, et qu'une ultime tentative de convaincre Aistulf fut faite avant de franchir la montagne. Après un an et demi d'absence, Étienne II, accompagné par l'abbé de Saint-Denis Fulrad, put rentrer en vainqueur à Rome.

Mais très vite, Rome fut de nouveau soumise aux attaques des Lombards. D'où l'envoi de nouveaux courriers aux Francs pour solliciter une deuxième intervention, dénonçant le fait

1 *Codex Carolinus*, éd. W. GUNDLACH, dans *MGH, Epistolae*, t. 3, Berlin, 1892 ; cf. A. Th. HACK, *Codex Carolinus. Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert*, Stuttgart 2007 (Päpste und Papsttum, 35). Le manuscrit est disponible en fac-similé : *Codex epistolaris Carolinus. Österreichische Nationalbibliothek Codex 449*, eingeleitet und beschrieben von F. UNTERKIRCHER, Graz, 1962 (Codices selecti phototypice impressi, 3).

2 *Codex Carolinus*, n° 5.

qu'Aistulf n'avait pas cédé un pouce de terrain et n'avait pas respecté la paix. En 755, une première lettre fut confiée à Fulrad qui rentrait au nord des Alpes, une autre à l'évêque de *Nomentum* Wilharius. Puis, en février 756, alors qu'Aistulf soumettait la ville à un siège depuis déjà cinquante-cinq jours, trois missives furent transmises par l'abbé franc Warneharius (Garnier), retour d'ambassade comme Fulrad avant lui, et par trois représentants du pape : le petit groupe avait réussi à passer les lignes ennemies et à prendre la voie maritime. Ce sont ces lettres, nos 6 à 10 du *Codex Carolinus*, et spécialement la dernière d'entre elles, qui m'intéressent aujourd'hui, en ce qu'elles témoignent d'une utilisation de plus en plus marquée de la figure de saint Pierre, jusqu'à faire de lui l'interlocuteur direct des Francs.

Au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, la mobilisation de saint Pierre dans la correspondance des papes, en ses qualités de fondateur de l'Église romaine, prince des apôtres et portier du royaume des cieux, n'était pas nouvelle. Grégoire le Grand était ainsi coutumier de joindre aux lettres à des personnalités importantes, particulièrement hors de l'Italie, des clés d'or enfermant de la limaille des chaînes de l'apôtre, prenant soin, à la fin de ses courriers, d'avertir les destinataires de cette « bénédiction » ou de ce « bienfait », à porter autour du cou pour se protéger des maux en tout genre<sup>3</sup>. Un membre de la dynastie mérovingienne, Childebert II, fut gratifié d'un tel cadeau en 595<sup>4</sup>. Selon Grégoire de Tours, les pèlerins venant à Rome apportaient quant à eux des clés en or pour les substituer à celles (d'un matériau moins noble ?) qui servaient à ouvrir les grilles entourant le tombeau, qu'ils remportaient chez eux comme reliques<sup>5</sup>. La légende veut aussi que saint Pierre lui-même ait remis une clé « de fabrication divine » à saint Servais, évêque de Tongres/Maastricht († 384) : légende certes tardive (troisième quart du XI<sup>e</sup> siècle), mais qui n'exclut pas que l'évêque de passage à Rome ait pu de fait rapporter une clé qui aurait servi de support non seulement à l'histoire mais, avant elle (début du IX<sup>e</sup> siècle), à la fabrication du côté d'Aix-la-Chapelle de la grande « clé de saint Servais » (29 cm) en argent doré qui fait toujours la fierté du trésor de la basilique de Maastricht<sup>6</sup>.

L'envoi de clés de saint Pierre par le pape ne s'est pas perdu au VII<sup>e</sup> siècle, durant lequel la rareté des témoignages s'explique aisément par celle des sources conservées. Tout au plus pourrait-on noter un infléchissement en faveur de *brandea* textiles ou d'autres objets laissés quelque temps au contact du corps du saint, selon une pratique plus commune qu'avait au reste promue Grégoire le Grand lui-même. Quand, en 625, Boniface V fait mention, à la fin de ses lettres au roi et à la reine de Northumbrie nouvellement convertis, de l'envoi de la « bénédiction » de saint Pierre, il s'agit d'objets de prix, sous forme de pièces de vêtement et d'instruments de toilette<sup>7</sup>. Mais cela n'empêche pas le pape Vitalien, quarante ans plus tard, de mentionner dans un courrier à Oswy de Northumbrie l'envoi, pour son épouse, d'une croix contenant une clé d'or faite à partir des chaînes

3 M. MACCARRONE, « Devozione a S. Pietro, missione ed evangelizzazione nell'alto medioevo » [1976], dans Id., *Romana ecclesia — Cathedra Petri*, éd. P. ZERBI, R. VOLPINI et A. GALUZZI, t. 1, Rome, 1991 (Italia sacra, 47), p. 329–356 : p. 335–336 ; L. CRACCO RUGGINI, « Le amicizie 'europee' di Gregorio Magno e la sua 'politica delle reliquie' », dans L. G. G. RICCI (éd.), *Gregorio Magno e la Sardegna. Atti del convegno internazionale di studio, Sassari, 15–16 aprile 2005*, Florence, 2007 (Archivum Gregorianum, 11), p. 11–29 ; HACK, *Codex Carolinus*, t. 2, p. 786–790 ; H. LECLERCQ, « Clefs de saint Pierre », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 3–2, Paris, 1914, col. 1859–1867 : col. 1862.

4 S. GREGORII MAGNI *Registrum epistolarum*, éd. D. NORBERG, Turnhout 1982 (Corpus Christianorum, series latina, CXL–CXLA), VI, 6.

5 GREGORII EPISCOPI TURONENSIS *Liber in gloria martyrum*, I, 27, éd. B. KRUSCH, dans *MGH, Scriptores rerum Merovingicarum*, t. 1–2, 2<sup>e</sup> éd., Hanovre, 1969, p. 54 l. 12–14.

6 Vie de Servais par Jocundus, éd. P. C. BOEREN, *Jocundus biographe de saint Servais*, La Haye, 1972, c. 55 (version B), p. 161 ; Boeren estime que la version B est complémentaire et contemporaine de la version A. — Sur l'objet, cf. A. M. KOLDEWELJ, *Der gude Sente Servas : de Servatiuslegende en de Servatiana. Een onderzoek naar de beeldvorming rond een heilige in de middeleeuwen*, Assen-Maastricht, 1985, p. 61–128, avec de nombreuses reproductions de clés de la période carolingienne p. 69–73 ; Ph. GEORGE, « Les routes de la foi en pays mosan (IV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles). Sources, méthode et problématique », dans J.-P. CAILLET (éd.), *Les trésors de sanctuaires, de l'Antiquité à l'époque romane*, Paris, 1996 (Cahiers du CRATHMA, 7), p. 83–121 : p. 105–106.

7 BÈDE, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* II, 10–11 : *camisia cum ornatura in auro et lena Anciriana una, speculum argenteum et pectine eboreum inauratum*.

de Pierre et Paul<sup>8</sup>.

Dans le monde franc, il faut cependant attendre le VIII<sup>e</sup> siècle pour voir surgir à nouveau l'objet. En 740, Grégoire III remet le présent au goût du jour quand il tenta d'obtenir une intervention du *subregulus* Charles Martel (le titre s'explique par la vacance du trône royal franc depuis 737) contre les Lombards du roi Liutprand<sup>9</sup>. Le pape renouait avec les pratiques et le vocabulaire diplomatiques de Grégoire le Grand<sup>10</sup> au moment où, dans un courrier pressant, il se plaignait de la *gens* des Lombards dans les termes qui avaient été ceux de son prédécesseur. Mais ce qui relevait d'une courtoisie ordinaire à la fin du VI<sup>e</sup> siècle prit en 740 une importance considérable. Pour la première fois, le *Liber pontificalis* fait état de l'envoi de ces clés, tandis que le continuateur de Frédégaire, le chroniqueur de Moissac et l'annaliste de Metz font grand cas du cadeau, dont ils soulignent le caractère « inédit »<sup>11</sup>.

C'est que d'un Grégoire à l'autre, le sens donné aux clés avait changé, à proportion de l'investissement sur la figure de Pierre. Si Charles Martel, nouveau destinataire de l'objet, pouvait se placer dans la perspective traditionnelle d'une gratification individuelle, assimilée à une amulette du fait de ses vertus protectrices, le pape, lui, ne l'entendait plus ainsi. En 740, il y voyait un moyen de pression auprès du « fils aimant » (*amator filius*) de saint Pierre, pour le dissuader de nouer amitié avec les Lombards. La relique n'était plus comme par le passé un produit d'accompagnement courtois, mais elle appuyait la requête (*ad rogum... ut*) pour rappeler à Charles les obligations dérivant de sa vénération (*reverencia*) envers le prince des apôtres, dans son intérêt bien compris : ne pas fermer l'oreille à la requête du pape, c'était s'assurer que Pierre ne fermerait pas le royaume des cieux. D'une réponse rapide et positive de Charles dépendaient les prières que le pape ne manquerait pas d'élever jour et nuit pour le *subregulus* et ses fidèles, devant les confessions de Pierre et de Paul. En terminant sa lettre sur ces mots, Grégoire III ne pouvait mieux signifier qu'il restait quoi qu'il arrivât maître de l'intercession, en tant que gardien des corps saints, comme pour dire, aussi, qu'ils pesaient autrement plus que la limaille enfermée dans une clé.

L'insistance sur saint Pierre répond d'une part à la construction en cours de ce qui deviendrait l'État pontifical, autour de l'idée maintes fois commentée du *populus peculiaris beati Petri*, confié à la garde vigilante du vicaire de l'apôtre. Le « peuple spécial », expression puisée dans le Deutéronome (où elle se rapporte à Israël : Dt 7,6 ; 14,2 ; 26,18), est composé des brebis « romaines » dispersées<sup>12</sup>, bien au-delà du seul duché de Rome, dans l'ensemble des possessions byzantines menacées ou susceptibles de l'être par les Lombards : le parallèle est avec la dispersion des chrétiens dans les provinces d'Asie, auxquels s'adressait la première épître de Pierre. L'errance même du troupeau en Italie, le péril de sa situation fondent la prétention territoriale de l'Église romaine. Quand l'abbé Fulrad, après la deuxième intervention franque en Italie, alla déposer sur

8 BÈDE, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* III, 29.

9 *Codex Carolinus*, n° 2, p. 478 l.31–479 l. 1 ; la lettre 2 forme un ensemble avec la première (739), p. 476–477. Derniers commentaires en date par S. SCHOLZ, *Politik — Selbstverständnis — Selbstdarstellung. Die Päpste in karolingischer und ottonischer Zeit*, Stuttgart, 2006 (*Historische Forschungen*, 26), p. 26–36 ; F. CLOSE, « De l'alliance franco-lombarde à l'alliance franco-pontificale. Sur la mention de l'appel de Grégoire III (739) dans l'historiographie carolingienne », dans *Francia*, t. 37 (2010), p. 1–24.

10 Notons ainsi que l'adjectif *sacratissimus* appliqué aux clés est puisé dans les formulations des lettres de Grégoire le Grand. Cf. *Reg.* I, 29 et I, 30 ; voir aussi Vitalien en 657 (BÈDE, *HE* III, 29) ; en *Reg.* VII, 23, VII, 25, VIII, 33, IX, 228, IX, 229, XI, 43, XII, 2, *sacratissimus* s'applique au sépulchre ou au corps de l'apôtre (ex. *clavem a sacratissimo corpore...*).

11 *Le Liber pontificalis*, éd. L. DUCHESNE, t. 1, Paris, 1886, p. 420 c. XIV (auquel puise au IX<sup>e</sup> siècle le chroniqueur de Fontenelle : *Chronique des abbés de Fontenelle (Saint-Wandrille)*, éd. P. PRADIÉ, Paris, 1999 [Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 40], p. 68) ; *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii scholastici libri IV cum continuationibus*, éd. B. KRUSCH, dans *MGH, Scriptores rerum Merovingicarum*, t. 2, Hanovre, 1881, cont. 22, p. 178–179 ; *Chronicon Moissiacense...*, éd. G. H. PERTZ, dans *MGH, Scriptores*, t. 1, Hanovre, 1826, p. 291–292 ; *Annales Mettenses priores* (qui reprennent le *Chron. Moiss.*), éd. B. VON SIMSON, Hanovre-Leipzig, 1905 (*MGH, Scriptores rer. Germ. in us. schol.*, [10]), p. 30 (a. 741).

12 Les *oves* formant le *peculium... peculiaris* : voir les formulations voisines de Dt 7,6, *ut sis ei populus peculiaris de cunctis populis qui sunt super terram*, et d'Ex 19,5, *eritis mihi in peculium de cunctis populis mea est omnis terra*.

le tombeau de l'apôtre l'acte aux termes duquel Pépin faisait donation « à saint Pierre, à la sainte Église et à tous les pontifes du siège apostolique, à perpétuité », des vingt-trois localités occupées jusque-là par les Lombards, avec leurs clés (Fulrad se les était fait consigner les unes après les autres dans une tournée triomphale), il donna le point d'orgue à cette conception<sup>13</sup>.

Or, d'autre part, la dévotion à saint Pierre rencontrait en Gaule un succès qui allait un peu au-delà des honneurs automatiquement rendus au chef des apôtres. Elle ne laissait pas indifférents les dirigeants du pays : au temps de Grégoire le Grand, la reine Brunehaut avait personnellement sollicité du pape la « bénédiction » de l'apôtre<sup>14</sup>. Quant au commun des fidèles en Gaule, ils étaient semble-t-il nombreux, dans les années 740, à rechercher la protection personnelle de Pierre, si l'on veut bien lire en ce sens le témoignage selon lequel l'hérétique Adalbert, qui se prétendait nouvel apôtre, avait alors pour habitude de joindre de ses rognures d'ongles et de ses cheveux aux reliques de saint Pierre, pour qu'on leur rende honneur et qu'on les « porte » avec elles — probablement dans des bourses à reliques individuelles<sup>15</sup>. La rhétorique pétriniennne dont la papauté usait et abusait avec tous ses interlocuteurs pouvait trouver ici un bon terrain d'accueil.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les lettres d'Étienne II, qui ne changent rien sur le fond, mais martèlent le message et en innovent la forme.

Les lettres 6 et 7 du *Codex Carolinus*, envoyées en 755 à Pépin, Charles et Carloman sont sur le ton de l'exigence, plus que de l'imploration. Le pape rappelle que les Francs doivent leur notoriété et leur gloire supérieure parmi les *gentes* (cf. Rm 9, 24) à leur foi envers saint Pierre et au « service » qu'ils assurent pour lui. Il s'agit de le démontrer une fois encore. Pépin, fort de la victoire accordée par Dieu grâce à l'intercession ou à « la main » du prince des apôtres, avait exigé d'Aistulf la « justice de saint Pierre » et avait confirmé l'engagement de restitution des terres usurpées par une « donation » signée de sa main (*per donacionis paginam restituendum confirmavit ... per donacionem vestram manu firmatam*)<sup>16</sup>. Du moins est-ce ce que tous les chrétiens pensaient de l'action du « bras très puissant » du roi franc. Or Aistulf a parjuré son serment, il faut donc intervenir à nouveau. L'échappatoire n'est pas possible, à cause d'une part du lien écrit, d'autre part de la dette contractée envers saint Pierre, « qui vous a oints comme rois » (*qui vos in reges unxit*), en vertu d'un choix qu'aucun de leurs parents n'avait mérité jusque-là. Il faudra en rendre compte devant Pierre lui-même au jour du jugement dernier.

La lettre 7 insiste sur la métaphore du contrat et de la dette. Le prince des apôtres est un redoutable recouvreur de créances, *fortis exactor*, il est urgent de lui livrer (*contradere, reddere*) ce qui a été promis si Pépin et ses fils ne veulent pas qu'il renonce à sa propre promesse de vie éternelle, démontrant au jour du jugement la vacuité du chirographe qu'il garde par devers lui (*sicut cyrographum vestram donationem princeps apostolorum firmiter tenet ; et necesse est, ut ipsum cyrographum expleatis, ne ... isdem princeps apostolorum eundem cyrographum demonstrans nullam habere firmitatem, districtas cum eo faciatis rationes*). « Chirographe », ici, est employé

13 *Le Liber pontificalis*, I, p. 454 c. XLVII–XLVIII. Sur le *populus peculiaris*, cf. E. CASPAR, *Pippin und die römische Kirche. Kritische Untersuchungen zum fränkisch-päpstliche Bunde im VIII. Jahrhundert*, Berlin, 1914, p. 154 et suiv. ; O. BERTOLINI, « Il problema delle origini del potere temporale dei papi nei suoi presupposti teorici iniziali : il concetto di *restitutio* nelle prime cessioni territoriali alla Chiesa di Roma (756–757) » [1948], dans ID., *Scritti scelti di storia medioevale*, t. 2, Livourne, 1968, p. 485–547 : p. 492 et suiv. ; G. ARNALDI, *Le origini dello Stato della Chiesa*, in *Storia d'Italia*, dir. G. GALASSO, t. 7–2, Turin, 1987, p. 100–103.

14 GRÉGOIRE LE GRAND, éd. Norberg, *Reg.* VI, 58 (a. 596) : la requête de Brunehaut n'était pas pour un usage individuel, mais pour une église : dans la lettre qui annonce l'envoi, Grégoire demande que les reliques ne soient pas galvaudées par les *servientes* du lieu de culte.

15 *MGH, Epistolae*, t. 3, p. 318, l. 19–21.

16 Le point sur la question dans F. HARTMANN, *Hadrian I. (772–795). Frühmittelalterliches Adelspapsttum und die Lösung Roms vom byzantinischen Kaiser*, Stuttgart 2006 (*Päpste und Papsttum*, 34), p. 130–142 ; ID., « Nochmals zur sogenannten Pippinischen Schenkung und zu ihrer Erneuerung durch Karl den Großen », dans *Francia*, t. 37 (2010), p. 25–47.

dans son sens habituel d'engagement écrit, *cautio*<sup>17</sup>. Le lexique suit un registre métaphorique familier aux Pères de l'Église : le chrétien investit dans l'au-delà par ses œuvres ; s'il gère bien ses avoirs spirituels, il devient un débiteur fiable aux yeux du Christ, qui est « l'usurier du trésor céleste », selon les mots d'Ambroise<sup>18</sup>. Pour qui était tant soit peu frotté d'exégèse — et quel conseiller de Pépin ne l'était pas, à commencer par Fulrad ? —, il y avait aussi une allusion transparente à l'« autre » chirographe, celui évoqué dans l'Épître de Paul aux Colossiens (2, 14) et dont les clauses étaient contraires aux chrétiens, mais que Jésus avait détruit en le clouant sur la croix. Saint Augustin avait explicité la chose par la voix de saint Pierre : il s'agit de la *cautio* des péchés conservée par le diable, vis-à-vis duquel l'humanité s'est trouvée débitrice jusqu'au sacrifice du Christ<sup>19</sup>.

Pris dans son sens littéral, le passage exprime aussi le fait que le parchemin ou le papyrus sur lequel était consignée la « restitution » de 755 avait selon toute vraisemblance été concrètement déposé (par Fulrad ?) dans la confession de saint Pierre, selon un protocole que le renouvellement de la promesse de Quierzy par Charlemagne dix-huit ans après celle-ci, durant la campagne qui mit fin au régime lombard, rendrait peut-être plus solennel. Le *Liber pontificalis* raconte la cérémonie de 774 par le menu. Trois exemplaires furent alors rédigés. L'un, de la main du chapelain franc Ithier, fut corroboré par l'apposition de la *manus propria* (le monogramme) de Charlemagne et par la souscription de ses grands ; il était probablement destiné aux archives du Latran, après un passage sur l'autel de saint Pierre puis à l'intérieur de la confession. Une copie par le même Ithier fut placée par le roi en personne sur le corps de l'apôtre ; c'est cette copie qui valait « caution » et ferait mémoire du donateur. Une troisième version, due au *scrinium* pontifical, fut emportée en Francie<sup>20</sup>. Avec le décorum en plus, on ne faisait là que se conformer à un geste ordinaire en matière de donation ou d'engagement écrit vis-à-vis d'un saint. En 740, Grégoire III avait rappelé aux évêques de Tuscie lombarde, en des termes proches de ceux d'Étienne II — lequel s'en sera très probablement inspiré —, qu'au moment de leur ordination ils s'étaient liés à saint Pierre par serment et chirographe, promettant d'apporter leur soutien à son église en cas de nécessité<sup>21</sup>. De fait, le *Liber diurnus*, qui rassemble entre autres des formules en usage à la chancellerie pontificale, a gardé le texte des *indicula* ou *cautiones* des évêques, y compris les papes, qui sont des promesses « à vous saint Pierre, prince des apôtres, et à ton vicaire le très saint pape un tel, mon seigneur, et à ses successeurs, par le Père et le Fils et l'Esprit Saint, inséparable Trinité, et par ton corps très sacré que voici [...] »<sup>22</sup>. Rome, au reste, n'avait pas l'exclusive de cette pratique, qui gagna en popularité au VIII<sup>e</sup> siècle si l'on en juge par la fréquence croissante de l'indication *ubi sacrum corpus eius quiescit* dans les donations aux monastères occidentaux qui pouvaient se prévaloir du patronage d'un corps saint entier<sup>23</sup>.

17 Cf. ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiae*, V, 24, 22 (*chirographum* : *cautio*).

18 *Faenerator thesauri caelesti* : AMBROISE, *Expositio in Evangelium secundum Lucam* VI, 24 (éd. M. ADRIAEN, *CCCM*, vol. 14, p. 182). Cf. V. TONEATTO, *Les banquiers du Seigneur. Évêques et moines face à la richesse (IV<sup>e</sup>-début IX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, 2012, chap. 3.

19 AUGUSTIN, *sermo* 299 E, 2 (*loquente Petro*) : *Tenebatur cautio nostrorum peccatorum, tenebat contra nos chirographum diabolus ; possidebat quos deceperat, habebat quos vicerat. Debitores omnes eramus, cum debito hereditario omnes nascuntur : fusus est sanguis sine peccato, et delevit cautionem de peccato* (Sancti Augustini sermones post Maurinos reperti, éd. G. MORIN, Rome, 1930, p. 468).

20 *Le Liber pontificalis*, t. 1, p. 498 c. XLII–XLIII.

21 Lettre transmise par la collection de Deusdedit I, 237 (190), éd. V. Wolf VON GLANVELL, Paderborn, 1905, p. 138–139 et reproduite dans *MGH, Epistolae*, t. 3, p. 478 n. 2

22 *Liber diurnus Romanorum pontificum*, ed. H. FOERSTER, Berne, 1958, V 74–75 p. 136–138, C 68–69 p. 242–247, A 64–65 p. 374–378 pour les évêques ; V 83 p. 145–148, C 64 p. 221–224, A 59 p. 334–338 pour le pape (*hanc professionem iusiurandum corporaliter offerens tibi beate Petre [...]*). Les formules du *Liber diurnus* jouent un rôle important dans la diffusion de l'idéologie pétrinienne romaine au VIII<sup>e</sup> siècle : cf. M. MACCARRONE, « *Sedes apostolica-Vicarius Petri*. La perpetuità del primato di Pietro nella sede e nel vescovo di Roma (secoli III–VIII) », dans *Il primato del vescovo di Roma nel primo millennio : ricerche e testimonianze*, t. 1, Città del Vaticano, 1991, p. 275–362 = ID., *Romana ecclesia — Cathedra Petri*, cité n. 3, p. 1–101 : p. 77–78.

23 A. ANGENENDT, « Grab und Schrift », dans H. KELLER, Ch. MEIER et Th. SCHARFF (éd.), *Schriftlichkeit und Lebenspraxis im Mittelalter. Erfassen, Bewahren, Verändern*, Munich, 1999 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 76), p. 9–23 : p. 20.

À la fin du mois de février 756, le ton n'est plus le même. Au bout de presque deux mois de siège prévaut la supplication désespérée, pour souligner l'urgence ; l'heure n'est plus à raisonner sur la dette, mais à convaincre d'une action rapide en suscitant l'émotion par le récit des « tribulations, angoisses, douleurs et désolations ». Les lettres 8 et 9, presque identiques dans leur contenu, s'attachent à décrire le siège de la Ville par Aistulf, les portes bloquées les unes après les autres, la tenaille exercée par les troupes venues en renfort depuis Bénévent, les horreurs commises par la troupe, l'impossibilité de communiquer avec l'extérieur autrement que par la voie maritime, le défi des Lombards : « Maintenant, qu'ils viennent, les Francs, et vous arrachent de nos mains ! » Suit un appel au secours d'Étienne II « comme s'il se tenait présent » devant son auditoire (*tamquam praesentialiter adsistens*), se roulant à terre pour se prosterner aux pieds de Pépin avec les divines reliques (*provolutus terrae et tuis vestigiis me prosternens cum divinis mysteriis*). Exacerbant le topos propre au genre épistolaire selon lequel la lettre, *imago praesentiae*, abolit la distance, il exprime le souhait que de chacun de ses courriers, au moment où ils seront lus, coule une larme mêlée de sang, de ces larmes qu'il a versées au moment de les écrire<sup>24</sup>. Revient alors la thématique du *do ut des* : viens nous sauver et tu seras sauvé, de la part du Dieu qui « t'as oint comme roi au-dessus de la multitude des peuples par l'institution de saint Pierre ». Revient aussi la perspective de la reddition des comptes au jugement dernier, perspective qui vaut non seulement pour Pépin mais aussi pour « tous ses juges », c'est-à-dire les grands du royaume franc. Et si les derniers mots s'attardent sur le comportement admirable de l'abbé Garnier, le porteur du message, qui a passé la cuirasse pour l'amour de saint Pierre, a veillé sur les murs nuit et jour et, en bon athlète du Christ (*bonus atleta Christi*, adaptation du *bonus miles Christi Iesu* paulinien de 2 Tim 2, 3 par contamination avec l'expression patristique à succès *athleta Christi*)<sup>25</sup>, a combattu de toutes ses forces pour la défense et la libération de tous les Romains, c'est évidemment pour le montrer à tous en exemple, sinon en manière de reproche, allusion à 1 M 3, 3 où Judas Maccabée revêt la *lorica* pour protéger le camp d'Israël<sup>26</sup>.

L'appel est en effet destiné à une diffusion large. Si la lettre 8 ne s'adresse qu'au seul Pépin, de la part du seul Étienne II, la lettre 9 est collective, à l'attention d'une collectivité. Émanant de l'ensemble des Romains, à savoir « le pape et tous les évêques, prêtres, diacres et ducs, chartulaires, comtes, tribuns et tout le peuple et l'armée des Romains, tous placés dans l'affliction », elle vise l'ensemble des Francs : « les trois rois et nos patrices des Romains Pépin, Charles et Carloman, et tous les évêques, abbés, prêtres et moines, et les glorieux ducs, comtes ainsi que toute l'armée du royaume et de la province des Francs ».

La lettre 10 porte la même adresse, avec une variante pour élargir encore, si possible, le champ de la réception, puisqu'il est question non de l'armée au singulier mais de « toutes les armées générales » et du *populus* de Francie. Surtout, le pape et les Romains se sont effacés pour laisser la parole à Pierre. Le début de la longue *inscriptio*, au nom de « Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus Christ fils du Dieu vivant », s'inspire de celui des épîtres canoniques, spécialement de la première

24 L'expression *tamquam praesentialiter*, ou ses équivalents, revient souvent dans ces années-là : cf. *MGH, Epistolae*, t. 3, p. 401 l. 22 (lettre de Boniface), 488 l. 4 et 505 l. 24 (Étienne II), 555 l. 39 (Paul I<sup>er</sup>), 564 l. 32–33 et 713 l. 35 (Étienne III). Sur la topique de la lettre comme *imago praesentiae*, cf. K. THRAEDE, *Grundzüge griechisch-römischer Brieftopik*, Munich, 1970 (Zetemata. Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft, 48), *passim* ; voir aussi, sur l'efficacité d'un tel « rituel virtuel », Ph. BUC, « Nach 754 : Warum weniger die Handelnden selbst als eher die Chronisten das politische Ritual erzeugten — und warum es niemandem auf die wahre Geschichte ankam », dans B. JUSSEN (éd.), *Die Macht des Königs. Herrschaft in Europa vom Frühmittelalter bis in die Neuzeit*, Munich, 2005, p. 27–37 : p. 35–36.

25 Sur la métaphore athlétique, qui résume la vie du chrétien, cf. U. POPLUTZ, *Athlet des Evangeliums : eine motivgeschichtliche Studie zur Wettkampfmotaphorik bei Paulus*, Fribourg, 2004 (Herders biblische Studien, 43). Premières occurrences de l'*athleta Christi* chez AMBROISE, *In Psalmos XXXVI*, 52, Cassien, *Institutiones* V, 19 et Augustin, *Cité de Dieu* XIV, 9.

26 Voir aussi Ez 13, 5, où Iahweh s'en prend aux prophètes qui n'ont pas fait rempart pour la maison d'Israël : *Non ascendistis ex adverso neque opposuistis murum pro domo Israhel ut staretis in proelio in die Domini*.

lettre aux Corinthiens. Et c'est Pierre qui, à la première personne, *Ego Petrus*, s'adresse à ses « fils adoptifs » (référence paulinienne : cf. entre autres Rm 9, 4 et Eph 1, 5) pour les exhorter, comme le faisait Étienne dans les lettres précédentes mais en poussant à son extrême le topos de la présence/absence : « comme en énigme », certes (une allusion au fameux *Videmus nunc per speculum et in aenigmate, tunc autem facie ad faciem* de 1 Cor 13, 13), mais surtout « par moi-même, comme si j'étais vivant devant vous dans ma chair », à défendre la ville de Rome, le peuple qui lui a été confié, « la demeure où je repose selon la chair », et à extirper « la contamination des *gentes* ». Aux yeux de l'apôtre, les Francs sont *peculiares* — ils sont les seuls à mériter ce qualificatif avec le *populus meus peculiaris*, celui des Romains<sup>27</sup> —, du fait de la promesse que Dieu lui a transmise. La Vierge Marie, toute la milice céleste, les martyrs et les confesseurs se joignent à lui : « Courez, courez ! [...] Courez et venez au secours, avant que la source de vie qui apaise votre soif et vous fait renaître se tarisse ; avant que s'éteigne le peu qui reste de la flamme si ardente d'où vous savez que vous vient la lumière ; avant que votre mère spirituelle, la sainte église de Dieu où vous espérez recevoir la vie éternelle soit humiliée, envahie, qu'elle soit violée et contaminée par les impies ! »

L'exhortation fait alterner encouragements, menaces et flatteries. La métaphore athlétique empruntée à 2 Tim revient, comme en écho à la fin des lettres 8 et 9 : « nul ne reçoit la couronne < de la vie éternelle > s'il ne combat comme il se doit (*legitime*) ». La perspective de l'enfer, au cas où les Francs s'abstiendraient, se fait plus violente et plus imagée : « ne permettez pas que ma cité de Rome et le peuple qui y habite soient déchirés par la *gens* des Lombards : ainsi vos corps et vos âmes ne seront-ils pas déchirés et suppliciés dans l'éternel et inextinguible feu du tartare, avec le diable et ses anges pestifères ». Et de rappeler la dévotion particulière des Francs envers Pierre, qui explique qu'ils ont été choisis pour défendre son église. C'est Pierre, à qui ils adressaient leurs prières, qui leur a apporté le succès dans les combats antérieurs. Bref, plus vite les armées obéiront à la « prédication » de l'apôtre, plus vite celui-ci pourra les faire bénéficier de ses suffrages auprès de Dieu, pour les victoires dans le siècle et les récompenses dans l'au-delà.

De toute la correspondance des papes du Moyen Âge, la lettre 10 du *Codex Carolinus* est la seule qui soit écrite au nom même de saint Pierre, en style direct, ce qui l'a fait retenir à juste titre comme extraordinaire et lui a assuré une notoriété aujourd'hui oubliée, tout en la désignant comme cible de la critique pour ceux qui l'ont rangée parmi les expédients douteux mis au point pour fonder la puissance pontificale.

Le manuscrit du *Codex Carolinus*, longtemps resté dans l'ombre, fut redécouvert au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Envoyé à la bibliothèque impériale de Vienne, il fut immédiatement exploité par les *Centuries de Magdebourg*, la première histoire ecclésiastique protestante. Dès 1564, la huitième des *Centuries* pouvait ainsi publier les bonnes feuilles du *Codex Carolinus*, donnant (entre autres) l'intégralité du texte des lettres 7, 9 et 10. Soit autant de pièces à charge contre Étienne II, pontife remarquable, parmi beaucoup d'autres il est vrai, par l'abondance qu'il y avait chez lui des signes de l'Antéchrist, en ce qu'il substituait à la médiation du Christ celles d'« autres dieux » qu'il vénérât d'adoration : les saints morts, Marie, Pierre et d'autres dont l'invocation pouvait selon lui apporter la rémission des péchés et la vie éternelle<sup>28</sup>. S'ensuivent trois siècles de polémique autour du texte, devenu « la fameuse lettre de saint Pierre », pomme de discorde entre catholiques et protestants, puis opposant les catholiques entre eux : artifice, fiction, faux, lettre « venue du ciel », blasphème

<sup>27</sup> *Supra*, texte correspondant à la note 12.

<sup>28</sup> *Octava Centuria ecclesiasticae historiae...*, Bâle, 1564, col. 722–725. Sur l'entreprise des *Centuries*, cf. M. HARTMANN, *Humanismus und Kirchenkritik : Matthias Flacius Illyricus als Erforscher des Mittelalters*, Stuttgart, 2001 (Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters, 19).

ou témoignage éloquent d'une parole inspirée, tout y est passé pour la désigner, jusqu'au moment où, en 1760, Gaetano Cenni (1698–1762), à qui l'on doit une édition critique du *Codex Carolinus*, écrivit qu'il ne fallait pas y voir autre chose qu'une prosopopée, autrement dit un effet rhétorique bien éprouvé<sup>29</sup>. Le jugement de Cenni fournit la base d'un examen dépassionné de la lettre, même s'il ne mit pas fin tant s'en faut aux critiques contre la lettre de saint Pierre, qui suscita longtemps de farouches débats<sup>30</sup>.

Une prosopopée, donc. Si la figure rhétorique est banale, c'est le fait de ne pas l'avoir insérée dans un discours ou un récit mais de l'imposer sans préliminaire ni exégèse à l'auditoire qui lui donnait une force de frappe inédite. Pour autant, la lettre de saint Pierre aux Francs ne cachait pas son jeu, puisqu'en prenant soin de préciser *et per me omnis Dei catholica et apostolica Romana ecclesia ... adque eiusdem almae ecclesiae Stephanus praesul*, l'apôtre indiquait bien qu'il parlait par procuration<sup>31</sup>. Étienne II n'avait-il pas au reste la tradition pour lui ? Le 10 octobre 451, lors de la deuxième session du concile de Chalcédoine, les Pères avaient reçu le *Tome à Flavien* (évêque de Constantinople) écrit par le pape Léon le Grand deux ans auparavant pour régler la question de la double nature du Christ par cette exclamation : « C'est Pierre qui a parlé par Léon ! », *Petrus per Leonem ita allocutus est* !<sup>32</sup> Dès le V<sup>e</sup> siècle, l'ecclésiologie pétrinienne, selon laquelle le prince des apôtres vit et œuvre dans le siège romain, prêtant sa voix au pape qui n'agit jamais que *vice Petri*, à la fois vicaire et héritier, rendait légitime une telle manière de faire<sup>33</sup>.

Se faisant l'interprète de Pierre, Étienne II, notons-le, évitait de recourir au procédé de l'« écriture directe », auquel aurait pu l'amener un filon hagiographique certes peu nourri mais dont il ne pouvait tout ignorer. S'il n'est pas dans les habitudes des *sancti mortui*, pour reprendre les mots des centuriateurs de Magdebourg, de prendre le calame pour exprimer leur *virtus*, il est quand même arrivé à quelques-uns, dont l'apôtre, d'être sollicités en ce sens. Peut-être faut-il voir en effet un écho à l'exclamation des Pères de Chalcédoine dans une anecdote rapportée par Jean Moschos dans son *Pré spirituel*, composé à Rome au début du VII<sup>e</sup> siècle. L'un des correspondants de Moschos disait l'avoir recueillie de Grégoire le Grand au temps où celui-ci était apocrisiaire à Constantinople : selon Grégoire, qui connaissait l'affaire par une tradition écrite de l'église romaine (au *scrinium* du Latran ?), Léon I<sup>er</sup> avait déposé sa lettre à Flavien sur le tombeau de saint Pierre en demandant à celui-ci de bien vouloir la corriger le cas échéant ; au bout de quarante jours de prières, l'apôtre lui était apparu pour lui dire qu'il l'avait effectivement retouchée, « de sa main »<sup>34</sup>. Le même Moschos raconte encore l'histoire suivante, à propos du philosophe Évagre : après avoir été converti à la foi chrétienne par son ami Synésios, évêque de Cyrène, Évagre avait donné trois cents livres d'or pour les pauvres, exigeant en retour un reçu de la part de l'évêque, afin d'obtenir restitution de la somme dans la vie future. Au moment de mourir, il demanda à être inhumé avec le billet entre les mains ; trois jours après son enterrement, il rendit nuitamment visite à Synésios pour

29 G. CENNI, *Monumenta dominationis pontificiae sive Codex Carolinus iuxta autographum Vindobonense...*, t. 1, Rome, 1760, p. 98 (= PL 98, col. 121D). Sur Cenni, cf. M. CAFFIERO, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 23, Rome, 1979, p. 551–554.

30 Je renvoie sur ce point à une version plus longue de la présente contribution, qui présente la postérité de la lettre de saint Pierre entre XVI<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle (à paraître).

31 *MGH, Epistolae*, t. 3, p. 501, l. 11–15, relevé par O. BERTOLINI, *Roma di fronte a Bisanzio e ai Longobardi*, Bologne, 1941 (*Storia di Roma*, 9), p. 564, puis par SCHOLZ, *Politik — Selbstverständnis — Selbstdarstellung*, cité n. 9, p. 71.

32 *Concilium universale Chalcedonense*, éd. E. SCHWARTZ, t. 3–1, Berlin-Leipzig, 1935 (*Acta conciliorum oecumenicorum*, II, III, 1), actio II, 23, p. 274.

33 Cf. MACCARRONE, « *Sedes apostolica-Vicarius Petri* », cité n. 22, spéc. p. 56 ; Y. CONGAR, *L'ecclésiologie du haut Moyen Âge*, Paris, 1968, p. 187–190.

34 PG 87, col. 3011B : *Sumensque epistolam de sepulcro beati Petri, aperuit eam et invenit apostolica manu emendatam* (trad. latine de l'humaniste Ambrogio Traversari, 1423) ; cf. JEAN MOSCHOS, *Le pré spirituel*, c. 147 (*Fioretti des moines d'Orient*, introd., notes et glossaire par V. DÉROCHE, trad. par Ch. BOUCHET, Paris, 2006 [Les Pères dans la foi, 94–95], p. 156 ; l'épisode nourrit aussi les c. 148 et 149). L'anecdote est reprise par Jacques de Voragine, *Légende dorée*, c. 83.

lui dire qu'il pouvait reprendre le reçu, puisque la somme avait été restituée. Et l'on trouva dans le tombeau le document, sur lequel Évagre avait ajouté « de sa main » que la transaction avait bien été honorée dans les cieus<sup>35</sup>.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, Grégoire le Prêtre, dans son *Éloge des 318 Pères de Nicée*, broda sur le même thème en attribuant aux évêques Chrysanthus et Musonius, qui avaient participé aux travaux du concile mais étaient passés dans l'autre monde avant la dernière session, une souscription *post mortem*. Les Pères, qui avaient placé les actes scellés sur leur tombeau en enjoignant à leurs confrères de s'associer jusqu'au bout à l'œuvre collective, les trouvèrent dûment signés après une nuit de prière<sup>36</sup>. Étienne II avait assurément moins de chance de connaître cette dernière anecdote, dont la date de rédaction n'est pas assurée (entre 725/6 et 787) et qui n'a guère été diffusée en dehors du monde grec<sup>37</sup>. Il savait en revanche, selon toute probabilité, ce que racontait Grégoire de Tours à propos de saint Martin. En 577, le roi Chilpéric avait tenté d'obtenir un billet de la part du saint, en faisant déposer sur son tombeau une lettre, *ut ei beatus Martinus rescriberet*, lui demandant s'il avait licence d'expulser le duc Gontran Boson de la basilique où celui-ci s'était réfugié. En même temps que la missive avait été placé un feuillet vierge, *carta pura*, prêt à recevoir la réponse. Mais Martin ne daigna pas écrire en retour ; l'affaire ne le méritait pas<sup>38</sup>.

Rien d'impossible, à lire ces textes, que le public franc se fût satisfait d'une lettre personnelle de l'apôtre, et se fût laissé convaincre par elle. Mais tel n'était pas le propos d'Étienne II, qui n'avait rien à gagner à s'effacer complètement. Seule une mauvaise foi toute militante, qui n'a d'égale que celle qui mobilise aujourd'hui encore la lettre de 756 pour justifier la « mission divine de la France »<sup>39</sup>, a donc assimilé notre courrier aux écrits tombés du ciel, au même rang par exemple que la lettre du Christ sur l'observance du dimanche (VI<sup>e</sup> siècle) : la légende voulait que cette missive, apparue d'abord à Jérusalem, eût été déposée par un ange, après bien des étapes... sur l'autel de Pierre à Rome. L'hérétique Adalbert déjà cité, visiblement attaché à l'apôtre, la faisait circuler en Gaule dans les années 740<sup>40</sup>.

Il n'y a pas non plus de raison de penser que les destinataires ont été « dupes » de « l'artifice », comme l'a voulu un courant historiographique actif, nous l'avons vu, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et dont le dernier avatar a été d'invoquer la lettre pour relativiser la tendance à « sur-intellectualiser » les Francs : si ces derniers ont pu croire à pareil canular, comment s'étonner du succès de la donation de Constantin ou des fausses décrétales ?<sup>41</sup> L'exercice de style, maniant le pathos avec dextérité, est à mettre au compte de l'habileté du Saint-Siège en matière de communication : une *subtilis refertio*, comme écrit l'auteur de la notice du *Liber pontificalis* consacrée à Étienne II. En faisant passer trois courriers au service d'un seul message, la chancellerie romaine mâchait aussi le travail au roi franc, pour accélérer la mise en œuvre d'un soutien tenu pour acquis de sa part et lui donner

35 *Pré spirituel*, c. 195 (Fioretti..., p. 211–214).

36 *Gregorius Lobrede auf die 318 Väter des Konzils von Nikaia und Konstantin den Grossen* [BHL 1431], éd. J. COMPENASS, Bonn, 1908, p. 8–9 (= PG 111, col. 430–440 : col. 431C).

37 Sur la datation de l'*Éloge*, cf. X. LEQUEUX (éd.), *Gregorii presbyteri Vita sancti Gregorii Theologi*, Turnhout-Louvain, 2001 (CCSG, 44), p. 10–13.

38 GREGORII EPISCOPI TURONENSIS *Libri historiarum X*, éd. B. KRUSCH et W. LEVISON, Hanovre, 1951 (MGH, *Scriptores rerum Merovingicarum*, 1–1), V, 14, p. 211–212.

39 Cf. Marquis DE LA FRANQUERIE, *Mission divine de la France*, Paris, 1926, largement diffusé par plusieurs sites internet.

40 *MGH, Epistolae*, t. 3, p. 320 ; cf. *supra*, texte correspondant à la note 15. La lettre tombée du ciel a une riche tradition : cf. É. RENOIR, « Christ (lettre du) tombée du ciel », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 3–1, Paris, 1913, col. 1534–1546 ; J. VENDRYES, « La lettre tombée du ciel dans les littératures celtiques », dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. 93 (1949), 4, p. 341–346 ; R. FAERBER, « La lettre du Christ tombée du ciel en anglais ancien. Les sermons Napier 43–44 », dans *Apocrypha*, t. 12 (2001), p. 173–210.

41 D. H. MILLER, « Sacral kingship, biblical kingship, and the elevation of Pepin the Short », dans Th. F. X. NOBLE et J. CONTRENI (éd.), *Religion, Culture, and Society in the Early Middle Ages. Studies in Honour of Richard E. Sullivan*, Kalamazoo, 1987 (Studies in Medieval Culture, 23), p. 131–154 : p. 140 n. 3, citant une remarque de Robert S. Cutler.

le moyen de convaincre les hésitants s'il s'en trouvait encore. Les deux lettres collectives 9 et 10 pouvaient circuler à la cour et peut-être à travers le pays, chacune adaptée à une occasion et à un public différents. La lettre 10, surtout, n'est pas autre chose qu'une harangue. Précédant le départ des troupes, elle a pu être lue à l'occasion du rassemblement militaire du printemps 756<sup>42</sup>. Bref, il en va des lettres diplomatiques en général et de celle de saint Pierre en particulier comme des diplômes royaux, qui valent autant par la « performance » orale et visuelle qu'ils impliquent autour de l'objet écrit que par leur contenu<sup>43</sup>.

La démarche diplomatique d'Étienne II a eu le succès que l'on connaît. La papauté se montra reconnaissante de la mise au pas d'Aistulf en inaugurant la tradition des *laudes regiae* en l'honneur des princes francs, *laudes* auxquelles saint Pierre est étroitement associé<sup>44</sup>. Elle fit aussi construire à côté de la basilique Saint-Pierre, comme cela avait été promis à Pépin lors du séjour d'Étienne II en Francie, une église en l'honneur de sainte Pétronille, la fille légendaire de l'apôtre. C'est là qu'en 758, Paul I<sup>er</sup> (757–767) fit transférer le corps de la sainte « pour la mémoire de votre nom », écrivit-il à Pépin, et déposa le linge qui avait été utilisé pour le baptême de Gisèle, la fille du roi franc<sup>45</sup>. Rien d'étonnant, après cela, que le prince des apôtres soit resté le fil rouge qui a continué de courir à travers les lettres du *Codex Carolinus* et par le biais duquel Pierre apparaît comme l'« architecte de l'Empire carolingien »<sup>46</sup>. Il faut ensuite attendre le XI<sup>e</sup> siècle pour voir la papauté tomber le masque à nouveau, quand Grégoire VII, sonnait une nouvelle fois la charge au nom de saint Pierre, renouant avec l'envoi des clés pour appuyer sa diplomatie<sup>47</sup> et exaltant le *servitium* que lui doivent les princes, établit une distinction nette entre la *militia Christi*, qui désigne le service du Christ en général, et la *militia sancti Petri* au service particulier du pape<sup>48</sup>.

Cependant, si succès il y eut, c'est que la méthode employée correspondait aux attentes du public. Les mêmes pouvaient à la fois apprécier la dextérité de la rhétorique, les différents niveaux de « stratégie discursive » des références bibliques<sup>49</sup> et, comme le pape lui-même, penser à la réalité de la « prédication » de saint Pierre. Il découle en effet de l'idée de la personnalité juridique des saints que ceux-ci non seulement puissent mais doivent agir et s'exprimer, à plus forte raison quand il s'agit de saints « patrons », tenus par des relations de clientèle à exercer leur *tuitio* et *defensio*

42 Comme l'a suggéré L. OELSNER, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter König Pippin*, Leipzig, 1871, p. 263, repris par L. M. HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. 2–2 : *Die Loslösung Italiens vom Oriente*, Gotha, 1903, p. 194.

43 Voir les nombreux travaux de H. KELLER sur la question, spéc., parmi les plus récents, « Die Herrscherurkunden : Botschaften des Privilegierungsaktes — Botschaften des Privilegientextes », dans *Comunicare e significare nell'alto Medioevo*, Spolète, 2005 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 52), t. 1, p. 231–278.

44 W. M. DALY, « St. Peter : an architect of the Carolingian Empire », dans J. R. SOMMERFELDT, L. SYNDERGAARD, E. R. ELDER (éd.), *Studies in Medieval Culture*, t. 4–1, Kalamazoo, 1973, p. 55–69 : p. 62–63.

45 *Le Liber pontificalis*, t. 1, p. 455 c. LI et 464 c. IV (versions BD) ; *Codex Carolinus*, n° 14 p. 511 ; cf. A. ANGENENDT, *Das geistliche Bündnis der Päpste mit den Karolingern (754–796)*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. 100 (1980), p. 1–94 : p. 47–52 ; A. M. VOICI, « Petronilla auxiliatrix regis Francorum anno 757 : sulla « memoria » del re dei Franchi presso San Pietro », dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo e Archivio muratoriano*, t. 99 (1993), p. 1–28.

46 DALY, « St. Peter », cité note 44.

47 *Das Register Gregors VII.*, éd. E. CASPAR, t. 2, Berlin, 1923 (MGH, Epistolae selectae II–2) : VII, 6, p. 467 l. 12–20.

48 C. ERDMANN, *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens*, Stuttgart, 1935 (Forschungen zur Kirchen- und Geistesgeschichte, 6), chap. 7, p. 185–211 ; M. MACCARRONE, « I fondamenti 'petrini' del primato romano in Gregorio VII », dans *Studi gregoriani*, t. 13 (1989), p. 55–122, repris dans Id., *Romana ecclesia — Cathedra Petri*, cité n. 3, t. 2, p. 671–756 ; H. E. J. COWDREY, *Pope Gregory VII, 1073–1085*, Oxford, 1998, p. 638 et suivantes.

49 Cf. Th. F. X. NOBLE, « The Bible in the *Codex Carolinus* », dans C. Leonardi et G. Orlandi (éd.), *Biblical Studies in the Early Middle Ages. Proceedings of the Conference on Biblical Studies in the Early Middle Ages*, Florence, 2005 (Millennio medievale, 52), p. 61–74 : l'auteur distingue le pastoral, l'ecclésiologique, le didactique, l'émotionnel-rhétorique.

envers ceux qui se disent leurs fidèles/clients<sup>50</sup>. Pierre, à la fois *protector* des Pippinides et *dominus* du pape<sup>51</sup>, ne pouvait faire l'économie d'une intervention directe dès lors que la situation l'exigeait. En 756 Étienne II, son vicaire, n'a donc fait que prêter sa plume et ses larmes à un message obligé. Étienne n'en était par ailleurs pas à son premier essai en matière de recours personnalisé à la sainteté. Quatre ans auparavant, alors que déjà Aistulf menaçait Rome, il avait porté sur ses épaules, en procession, l'image acheiropoiète du Sauveur — celle du Latran, probablement, dont c'est la première mention — jusqu'à Sainte-Marie-Majeure : le calendrier festif de l'Assomption se prêtait, certes, à l'exaltation de la relique mais on ne peut exclure un lien entre la manifestation et la situation d'urgence de l'été 752<sup>52</sup>.

En choisissant la prosopopée, le pape se conformait aussi à l'un des effets les plus courants pour exprimer la présence active d'un saint. Car le saint prend volontiers la parole, en particulier lorsqu'il apparaît en vision. Étienne II put au reste en vivre lui-même l'expérience. Durant l'hiver 754, alors qu'il séjournait au monastère de Saint-Denis, il tomba gravement malade, selon la *Revelatio facta Stephano papae* composée par l'abbé Hilduin dans les années 830. Alors qu'Étienne priait devant l'autel de Denis, il vit celui-ci apparaître en compagnie de saint Pierre et saint Paul, discutant de son sort de manière très décontractée. Puis Denis, sur instruction de Pierre, lui indiqua qu'il guérirait, à condition toutefois de bien vouloir dédier l'autel aux deux apôtres<sup>53</sup>.

Plusieurs pièces d'ordre hagiographique antérieures à 756 offraient des situations de ce genre. Selon Grégoire de Tours, saint Servais, qui s'était rendu à Rome pour chercher le patronage de la vertu de Pierre afin de protéger des Huns la ville de Tongres dont il avait la charge, s'entendit répondre qu'il était inutile de se préoccuper puisqu'il mourrait avant d'avoir vu l'ennemi faire son œuvre de destruction<sup>54</sup> — c'est à cette occasion, nous l'avons vu, qu'il aurait reçu une clef de la part de l'apôtre<sup>55</sup>. Pas de vision ici, mais celle-ci n'était peut-être pas utile puisque le bon évêque se trouvait déjà en présence de saint Pierre, c'est-à-dire non seulement de son corps mais aussi de son image peinte — celle dont la contemplation suscitait la componction, que l'empereur iconoclaste Léon III aurait menacé de détruire vers 730<sup>56</sup> et face à laquelle le pape Jean VIII, au début des années 870, faisait afficher ses sentences d'excommunication<sup>57</sup>. Grégoire de Tours fait encore mention du faux guérisseur Didier qui, de passage à Tours en 587, se vantait avec un certain succès

50 Sur ces aspects bien étudiés, cf. H. FICHTENAU, « Zum Reliquienwesen des früheren Mittelalters » [1952], dans Id., *Beiträge zur Mediävistik : ausgewählte Aufsätze*, t. 1, Stuttgart, 1975, p. 108–144 : p. 118–119 ; A. ANGENENDT, *Heilige und Reliquien. Die Geschichte ihres Kultes vom frühem Christentum bis zur Gegenwart*, Munich, 1994, p. 111–115 ; pour l'application à saint Pierre du lexique des relations de clientèle, Th. ZWÖLFER, *Sankt Peter Apostelfürst und Himmelspförtner. Seine Verehrung bei den Angelsachsen und Franken*, Stuttgart, 1939 ; M. MACCARRONE, « La dottrina del primato papale dal IV all'VIII secolo nelle relazioni con le chiese occidentali », dans *Le Chiese nei regni dell'Europa occidentale e i loro rapporti con Roma sino all'800*, t. 2, Spolète, 1960 (Settimane del Centro di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 7), p. 633–742 : p. 650 et suiv.

51 *Codex Carolinus*, n° 6, p. 490 l. 1.

52 *Le Liber pontificalis*, t. 1, p. 443 c. XI. Cf. Th. F. X. NOBLE, *Images, Iconoclasm, and the Carolingians*, Philadelphia, 2009, p. 127–128.

53 Éd. G. WAITZ, dans *MGH, Scriptores*, t. 15, 1, Leipzig, 1925, p. 2 ; le texte fut repris par Régino : REGINONIS ABBATIS PRUMIENSIS *Chronicon cum continuatione Treverensi*, éd. F. KURZE, Hanovre, 1890 (MGH, *Scriptores rer. Germ. in us. schol.*, [50]), p. 44–45, a. 753. Voir aussi la Vie de Chrodegang attribuée à Jean de Saint-Arnoul de Metz, *MGH, Scriptores*, t. 10, Hanovre, 1852, p. 567, c. 25.

54 GREGORII EPISCOPI TURONENSIS *Libri historiarum X*, éd. B. KRUSCH et W. LEVISON, Hanovre, 1951 (MGH, *Scriptores rerum Merovingicarum*, 1–1), II, 5, p. 46 (repris dans la *Vita Servatii*, c. 2, éd. B. KRUSCH, dans *MGH, SSrM*, III, Hanovre, 1896, p. 87). Après Tongres, les Huns mirent la ville de Metz à feu et à sang ; seul fut épargné l'oratoire Saint-Étienne, ce dont un habitant avait été averti par une vision des saints Pierre et Paul, qui avaient bien voulu épargner au protomartyr l'incendie de son église : *Libri historiarum X*, II, 6, p. 47.

55 *Supra*, texte correspondant à la note 6.

56 JAFFÉ 2180 et 2182 : cf. J. GOULLARD, « Aux origines de l'iconoclasme : le témoignage de Grégoire II ? », dans *Travaux et mémoires [du] Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance*, t. 3, Paris, 1968, p. 243–307 : p. 285 l. 114–116 (*dzôgraphia*) et p. 295 l. 236–237 (*eikona*). Ces falsifications sont issues probablement du milieu constantinopolitain, dans la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, cf. H. MICHELS, « Zur Echtheit der Briefe Papst Gregors II. an Kaiser Leon III. », dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. 99 (1988), p. 376–391.

57 *MGH, Epistolae*, t. 7, éd. E. CASPAR, Berlin, 1912–1928, n° 12 p. 279.

auprès des esprits crédules des discussions qu'il avait avec les apôtres Pierre et Paul<sup>58</sup>.

On trouvait d'autres exemples dans les *Actes* apocryphes de Pierre (41 [12]), qui mettent en scène une apparition à Néron ; dans les *Dialogues* de Grégoire le Grand, dans la Vie des Pères du Jura, dans la Vie de saint Colomban par Jonas ou encore dans la première Vie de saint Amand, pour ne citer que quelques jalons d'une littérature bien fournie<sup>59</sup>. Les témoignages les plus récents figuraient dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bède le Vénérable. Alors que l'archevêque de Cantorbéry Laurent (604–619), face à une recrudescence du paganisme, s'apprêtait à quitter la Bretagne et s'était fait préparer un lit dans l'église dédiée à l'apôtre pour y passer une dernière nuit, Pierre lui apparut dans son sommeil, le rappela à l'ordre à coups de fouet et l'exhorta à convertir le roi du Kent Eadbald (*HE*, II, 6)<sup>60</sup> ; une autre fois, Pierre et Paul vinrent consoler un enfant qui s'apprêtait à mourir de la peste au monastère de Selsey, lui annonçant que grâce à l'intercession de saint Oswald l'hécatombe des frères allait s'arrêter (*HE* V, 14). Aucun de ces textes n'égalait toutefois la puissance d'évocation de la *Visio Baronti*, écrite en 678/679, qui met en scène le portier du paradis discutant avec deux démons au sujet de l'âme de Barontus, moine de Saint-Pierre de Longoret (Saint-Cyran) près de Bourges, et tentant de les frapper avec les trois clés qu'il tient en main<sup>61</sup>.

Cependant, la prosopopée pétrinienne dans l'hagiographie est plutôt pauvre. Le saint s'exprime en des phrases brèves et ce qui importe le plus, sauf exception, est de le voir. S'il faut chercher une source d'inspiration à la lettre de 756, on la trouvera plutôt dans les prosopopées de la patrie romaine héritées de l'Antiquité, qui fleurissaient dans les cas d'urgence<sup>62</sup>. Au milieu du V<sup>e</sup> siècle, celles-ci ne se démarquaient pas de la tradition. Sidoine Apollinaire pouvait ainsi tranquillement faire parler la déesse Rome exposant ses plaintes à Jupiter dans le panégyrique d'un empereur pourtant chrétien, Avitus (455–456)<sup>63</sup>. Mais cinquante ans plus tard, voici les saints associés à la patrie. Ennode insère dans un texte hagiographique, la Vie d'Épiphanie († 496), son prédécesseur au siège de Pavie, une prosopopée de l'Italie<sup>64</sup> ; il émaille son *Libellus pro synodo* (502) de deux longues prosopopées de Pierre et de Paul, suivies d'une prosopopée de Rome. Puis Cassiodore, dans une lettre adressée en 535 par le Sénat à Justinien pour exhorter l'empereur à faire la paix avec le roi des Ostrogoths Théodat (*Variae*, XI, 13), glisse à la suite d'un discours écrit au nom de Rome à la première personne l'annonce d'une autre *petitio* possible, celle des saints apôtres

58 GREGORII EPISCOPI TURONENSIS *Libri historiarum* X, IX, 6, p. 417 l. 2–3 ; cf. C. LAVARRA, « 'Pseudochristi' e 'pseudoprophetae' nella Gallia merovingia », dans *Quaderni medievali*, t. 13 (juin 1982), p. 6–43 : p. 34–36.

59 GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, III, 24, 1–2 ; III, 25, 1 ; IV, 12, 4 ; IV, 14, 4. — Vie des Pères du Jura, c. 15 (*MGH, SSrM*, t. 3, p. 160). — Vie de Colomban, II, 18 (*MGH, SSrM*, t. 4, p. 138). — Vie de saint Amand, c. 7 et 12 (*MGH, SSrM*, t. 5, p. 434 et 436). — Pour des exemples postérieurs au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, voir la Vie de Remi par Hincmar (*MGH, SSrM*, t. 3, p. 308) ; les Miracles de Martin de Vertou, c. 18 (*MGH, SSrM*, t. 3, p. 575) ; les Miracles d'Austregisèle de Bourges, c. 9 (*MGH, SSrM*, t. 4, p. 205) ; la Vie d'Ermeland, c. 20 et 27 (*MGH, SSrM*, t. 5, p. 705 et 708 ; cf. B. JUDIC, « Quelques réflexions sur la *Vita Ermelandi* », dans *Revue du Nord*, 86, 2004, p. 499–510 : p. 509) ; la Geste des saints de Redon, éd. C. BRETTE, dans EAD., *The Monks of Redon : Gesta sanctorum Rotonensium and Vita Conuuoionis*, Woodbridge, 1989 (Studies in Celtic History, 10), III, 1, p. 191. — Autres exemples dans A. AMORE, « S. Pietro nella letteratura agiografica », dans *Antonianum*, t. 42 (1967), p. 502–530 : p. 519 et suivantes.

60 Cf. L. E. VON PADBERG, « Die Verwendung von Wundern in der frühmittelalterlichen Predigtsituation », dans M. HEINZELMANN, K. HERBERS et D. R. BAUER (éd.), *Mirakel im Mittelalter. Konzeptionen, Erscheinungsformen, Deutungen*, Stuttgart, 2002 (Beiträge zur Hagiographie, 3), p. 77–94 : p. 84.

61 *Visio Baronti*, c. 12–13, éd. W. LEVISON, dans *MGH, SSrM*, t. 5, Hanovre, 1910, p. 368–394 : p. 386–388, avec le dessin des clés tel qu'il figure dans les manuscrits p. 387. Sur ce texte, cf. Cl. CAROZZI, *Le voyage de l'âme dans l'au-delà d'après la littérature latine (V<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 189), p. 138–186 ; Y. HEN, « The structures and aims of the *Visio Baronti* », dans *Journal of Theological Studies*, t. 47 (1996), p. 477–497.

62 Cf. P. M. MARTIN, « La prosopopée de la patrie romaine dans la littérature latine », dans B. PÉREZ-JEAN et P. E. LOJKINE (dir.), *L'allégorie de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 2004 (Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne, 43), p. 129–159.

63 *Carm.* VII, v. 51–117 : Sidoine Apollinaire, *Poèmes*, éd. et trad. A. LOYEN, Paris, 1960, p. 56–59. Cf. M. BONJOUR, « Personnification, allégorie et prosopopée dans les Panégyriques de Sidoine Apollinaire », dans *Vichiana. Rassegna di studi filologici e storici*, t. 11 (1982), p. 5–17 : p. 10–11.

64 *Libellus pro synodo*, éd. F. VOGEL, dans *MGH, Auctores antiquissimi*, t. 7, Berlin, 1885, p. 48–67 : prosopopée de saint Pierre aux p. 62 l. 8–65 l. 14 ; *Vita Epifani*, *ibid.*, p. 84–109 : prosopopée de l'Italie p. 104 l. 17–39.

Pierre et Paul, dont il rappelle l'engagement pour la défense de la cité :

« Tels sont les mots de Rome, au moment où elle vous supplie par le biais de ses sénateurs. Est-ce encore peu ? Pensons alors à la très sainte requête des bienheureux apôtres Pierre et Paul, dont il est avéré qu'ils ont souvent défendu la sécurité de Rome face aux ennemis : qu'en sera-t-il, si votre principat ne prend pas leurs mérites en considération ?<sup>65</sup> »

En évoquant les mérites des apôtres, Cassiodore pouvait faire allusion à l'apparition de Pierre et Paul à Constantin, apparition qui est au cœur de la version « romaine », alternative, du passage au christianisme de l'empereur païen. Selon le récit des *Actus Silvestri*, qui circulait depuis au moins les dernières années du V<sup>e</sup> siècle, l'intervention de Pierre et Paul avait en effet permis de hâter la conversion, en évitant le massacre de trois mille enfants : un bain dans leur sang « chaud et fumant » devait, selon le conseil des mages, guérir Constantin de la lèpre mais celui-ci, malgré son passé de persécuteur, s'y était refusé<sup>66</sup>. Plus généralement, Cassiodore s'insérait dans le courant qui, depuis Damase (366–384) et surtout depuis Léon I<sup>er</sup> (440–461), insistait sur le rôle des apôtres, promus *cives Romani*, comme protecteurs de la cité de Rome et de ses murs<sup>67</sup>. C'est par leur intercession, déjà, que Stilicon avait pu vaincre les Ostrogoths en 406<sup>68</sup>. Et c'est précisément dans les années 530, comme le raconte Procope, que Pierre avait promis aux Romains de défendre personnellement un pan du *murus ruptus* (le Muro Torto), d'où l'opposition à Bélisaire en 537, quand celui-ci voulut le démolir pour le reconstruire à neuf contre le siège de Vitigès<sup>69</sup>. *In hac urbe (Petri) protectio est*, pourra écrire Grégoire le Grand à la fin du siècle<sup>70</sup>. Pour autant que l'anecdote ait circulé avant le VIII<sup>e</sup> siècle, on pouvait encore penser à la façon dont, par son apparition vengeresse à Attila, lors de la rencontre entre le chef barbare et Léon I<sup>er</sup> près de Mantoue en 452, Pierre avait éloigné la menace d'une invasion qui pesait sur l'Italie et sur Rome<sup>71</sup>.

Mais Cassiodore suggérait aussi d'aller plus loin que ne l'avait fait Ennode : pour les cas d'urgence, écrit-il entre les lignes, il serait peut-être plus efficace de passer de la prosopopée de la patrie à celle de ses saints protecteurs. L'auteur des *Variae* ne prit toutefois pas l'initiative d'un tel changement dans un texte retenu pour sa collection d'épîtres officielles. C'est le péril lombard, en 756, qui a mené à la réalisation écrite du chassé-croisé, poussant saint Pierre, de manière inédite, dans le champ de la rhétorique administrative. Ainsi rattrapait-on sur le plan littéraire ce que la papauté avait depuis longtemps contribué à diffuser dans les mœurs : depuis Damase la fête anniversaire de Pierre et Paul le 29 juin (dédoublée par Grégoire le Grand entre le 29 pour Pierre et le 30 pour Paul), mise en avant au titre de la *renovatio* apostolique de Rome, était venue

65 *Haec Roma loquitur, dum vobis per suos supplicat senatores ; quod si adhuc minus est, beatorum apostolorum Petri atque Pauli petitio sanctissima cogitur ; nam qui securitatem Romanam saepe defendisse probantur ab hostibus, quid erit quod eorum meritis vester non tribuat principatus ?*

66 B. MOMBRIUS, *Sanctuarium sive Vitae sanctorum*, nouv. éd. par H. QUENTIN et A. BRUNET, Paris, 1910, t. 2, p. 511 l. 29–33. Sur l'histoire et la circulation du texte, cf. M. AMERISE, *Il battesimo di Costantino il Grande. Storia di una scomoda eredità*, Stuttgart, 2005 (Hermes Einzelschriften, 95), 3<sup>e</sup> partie ; T. CANELLA, *Gli Actus Silvestri. Genesi di una leggenda su Costantino imperatore*, Spolète, 2006 (Uomini e mondi medievali, 7).

67 Cf. Ch. PIETRI, « *Concordia apostolorum et renovatio urbis* (Culte des martyrs et propagande pontificale) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 73 (1961), p. 275–322, spéc. p. 312–315 (= ID., *Christiana respublica. Éléments d'une enquête sur le christianisme antique*, t. 2, Rome, 1997 [Collection de l'École française de Rome, 234], p. 1085–1133) ; A. M. ORSELLI, *L'idea e il culto del santo patrono cittadino nella letteratura latina cristiana*, Bologne, 1965, p. 60 et 91–96.

68 PAULIN DE NOLE, *Carm.* XXI, v. 7–8 (éd. W. VON HARTEL, CSEL, t. 30, Vienne, 1894, p. 188–189).

69 PROCOPE, *Guerre gothique* I, 23. Voir encore, une dizaine d'années après la lettre de Cassiodore, ARATOR, *Historia apostolica*, I, v. 1070–1072 (éd. A. P. ORBÁN, Turnhout, 2006 [CCCM, 130], p. 303) : *His solidata fides, his est tibi, Roma, catenis / Perpetuata salus ; harum circumdata nexu / Libera semper eris*.

70 *Registrum*, VIII, 22.

71 L'histoire apparaît chez PAUL DIACRE, *Historia romana*, XIV, 12, qui dit la puiser dans la tradition (*fertur*) ; il ne s'agit encore que de la vision d'un vieillard menaçant (non nommé), vêtu des ornements sacerdotaux et portant le glaive. Paul a été associé à Pierre dans la représentation iconographique de l'épisode, à commencer par la fresque de Rapahël au Vatican.

concurrer les commémorations traditionnelles du 17 février (*Quirinalia*) et du 21 avril (*Natalis Urbis*) liées à la fondation païenne de la Ville<sup>72</sup>. À la chancellerie pontificale, l'abandon du recours à la technique littéraire antique du *cursus* dans la correspondance officielle s'accompagnait d'un gauchissement, ou plutôt d'une modernisation des modèles rhétoriques hérités<sup>73</sup>.

\* \* \*

La lettre de Pierre est conforme à l'interventionnisme à la fois convenu et efficace des saints, mais elle n'en garde pas moins un côté extraordinaire par son unicité, même s'il ne s'agit que d'une harangue par procuration. Il a fallu attendre la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir les saints, sous la plume du faussaire Vrain-Lucas (1818–1882), échanger une correspondance nourrie et non plus se contenter de signer tel ou tel document quand on le leur demandait<sup>74</sup> : Pierre reçut alors une lettre de saint Jean, trois de Marie-Madeleine et pas moins de vingt-cinq de Lazare ressuscité, tandis qu'il envoyait quatre lettres au même Lazare<sup>75</sup>. Dans les années 1860, un mathématicien célèbre, Michel Chasles (1793–1880), fut la dupe de ces épîtres à la graphie et au français improbables. Mais gageons que Pépin le Bref, lui, ne s'y serait pas laissé prendre.

72 PIETRI, « *Concordia apostolorum* », cité n. 67. Notons que le choix du 29 juin n'a pas de lien, comme on l'a longtemps pensé, Pietri inclus, avec l'existence d'une fête en l'honneur de Quirinus-Romulus le même jour : cf. G. LØNSTRUP, « Constructing myths : the foundation of *Roma Christiana* on 29 June », dans *Analecta Romana Instituti Danici*, t. 33 (2008), p. 27–64. Sur le dédoublement des 29 et 30 juin, cf. A. CHAVASSE, *Le sacramentaire gélasien (Vaticanus Reginensis 316)*..., Strasbourg, 1958, p. 311–316 ; ID., « Les fêtes de saint Pierre (29 juin) et de saint Paul (30 juin) au VII<sup>e</sup>–VIII<sup>e</sup> siècle », dans *Ephemerides liturgicae*, t. 74 (1960), p. 166–167.

73 Cf. R. M. POLLARD, « The decline of the *cursus* in the papal chancery and its implications », dans *Studi medievali*, 3<sup>e</sup> s., t. 50 (2009), p. 1–40. Je remercie l'auteur d'avoir examiné pour moi les traces de prose rythmée dans la lettre 10 du *Codex Carolinus*.

74 *Supra*, texte correspondant aux notes 34–38.

75 H. BORDIER et É. MABILLE, *Une affaire de faux autographes, ou récit de l'affaire Vrain Lucas*, Paris, 1870, p. 58, 60–61, 64.